

## CONFÉRENCE FOIRE DE CHÂLONS 2023

(08/09/2023)

# FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES Quels outils d'adaptation et de prévention ?

Introduction René DOUCET, Président AUDC  
et Eric CITERNE, Directeur AUDC

### Les risques climatiques sont là et bien là...

Les nombreux événements de ces dernières années montrent un emballement des phénomènes climatiques extrêmes (canicules, tempêtes, pluies intenses...), et nous devons anticiper leur accélération, peut-être même plus rapidement que nous l'imaginons.

Nous percevons maintenant que même nos efforts de lutte contre les sources de réchauffement de la planète au niveau mondial sont bien trop lents et ne permettrons plus d'éviter cet emballement.

**Le monde vers lequel nous allons va devenir plus instable et plus incertain**, et nous allons devoir adapter nos modes de vie et nos comportements à ces changements très significatifs.

Nous ne sommes qu'au début de cette nouvelle page d'histoire de l'humanité qui devra vivre sur ces nouvelles bases et avec ces nouvelles règles. Ce ne sera sûrement pas une période facile, mais plus nous anticiperons et plus elle pourra se construire avec une certaine visibilité et limiter les effets négatifs.

Les sénateurs Ronan DANTEC et Jean Yves ROUX, rédacteurs du rapport « *adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 ; urgence déclarée* » publié en 2019 précisent que les scénarios les plus pessimistes pourraient être dépassés à l'horizon 2050, même en réalisant les efforts de réduction des gaz à effet de serre contenus dans l'accord de Paris, ce qui est loin d'être le cas, ce qui signifie une augmentation globale des températures de + 5° l'été et des fréquences et durées des canicules de plus en plus longues, ainsi qu'une élévation du niveau de la mer de +0,60 à + 1,00 mètre.

Nous pouvons être sûrs que toutes ces évolutions auront des impacts importants dans notre vie au quotidien. Nous ne pouvons les connaître dans le détail, mais que nous devons néanmoins nous y préparer afin d'essayer d'en limiter les effets matériels et humains.

Nous devons collectivement nous emparer de ces sujets même s'ils inquiètent plus ou moins fortement nos concitoyens, et, nous devons également construire collectivement des stratégies d'évitement ou de gestion des moindres impacts.

C'est pourquoi l'Agence d'urbanisme a inscrit cette thématique dans le programme de conférence lors de la foire-exposition de Châlons-en-Champagne de 2023.

**Un certain nombre de phénomènes risquent d'avoir des conséquences très importantes sur nos modes de vie et nos pratiques au quotidien** en ne citant que quelques exemples mais chacun d'entre nous pourra en imaginer d'autres plus en lien avec sa manière de vivre :

- *Les tâches qui nous paraissaient aisées à faire aujourd'hui vont-elles devenir plus éprouvantes et nécessiter des adaptations conséquentes des rythmes de travail ?*
- *Pourrons-nous continuer à partir en vacances dans les zones les plus chaudes et les plus dépendantes des ressources en eau de l'Europe ou du Monde ? De quelle manière l'économie du tourisme va devoir s'adapter à*

ces contraintes ?

- Devrons-nous interdire totalement l'accès à certaines zones naturelles sensibles pour prévenir les incendies ?
- Devrons-nous démolir les maisons situées en bord de mer dans les secteurs à risque de submersion ?
- Devons-nous continuer à construire dans les zones inondables des lits majeurs des fleuves et rivières même si actuellement nous avons l'impression de « petites rivières » ?

Voilà des questions bien embarrassantes pour les décideurs politiques comme pour les citoyens que nous sommes.

**Au niveau local, que pouvons-nous faire pour diminuer l'impact de certaines catastrophes et les conséquences de ces événements ?**

**Plusieurs pistes de travail s'ouvrent à nous :**

- **Tout d'abord, une meilleure compréhension de ces phénomènes** par l'étude et l'analyse exhaustive sans compromission, afin de ne pas en occulter la survenance et donc les conséquences possibles.

*Ainsi, nous pourrions dire que certains phénomènes historiques (tempêtes, inondations...) sont bien connus et se reproduisent de manière prévisible ; mais il n'en est rien et la réalité des événements montrent chaque jour de nouveaux pics inconnus à aujourd'hui.*

- **L'anticipation de ces événements** sur nos territoires sans exclure aucune hypothèse même si certaines peuvent paraître parfois aberrantes, afin de prévenir dans les prises de décision des contenus, des projets d'investissement et de gestion au quotidien.

*C'est ce que l'Agglomération de Châlons fait déjà dans la mise en œuvre de son Plan Climat Energie PCAET.*

- **La mise en place d'actions de prévention au quotidien** qui permettent d'aller vers une diminution du risque et des impacts au niveau des dommages sur les biens matériels (maisons, équipements collectifs, entreprises...) mais aussi et surtout sur les dommages humains.

- **L'information et la sensibilisation des populations** à ces différents risques et aux gestes de prévention possibles est nécessaire pour qu'en cas de crises, les comportements soient anticipés et permettent des réactions des habitants ou des usagers plus rapides et plus adaptées.

- **La mise en place en amont de solutions techniques de gestion de crise** permettant une efficacité optimisée lors de ces événements afin de réaliser des évacuations, des accueils d'urgence, la distribution de nourriture et d'eau, etc.

Ainsi sur chacun des sujets nous devons travailler collectivement sur l'anticipation et la gestion des effets de ces crises climatiques prévisibles, mais dont les conséquences restent largement imprévisibles.

Les agences d'urbanisme peuvent jouer un rôle au niveau de ce travail d'anticipation et de prévention en apportant leur expertise auprès des collectivités locales et de l'ensemble des partenaires publics.

**Tout d'abord au niveau de la connaissance, de la compréhension et de l'analyse des risques** par le biais d'études diagnostics historiques et par une analyse comparative de nombreux phénomènes similaires.

*C'est ce qu'avait fait l'Agence de Châlons dans les années 2005-2010 lors de l'élaboration des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Marne pour les secteurs amont et aval de Châlons.*

**Par l'intégration en amont des projets de dispositions permettant de limiter les risques** et porter des solutions de limitation des effets afin d'imaginer des modalités de mise en œuvre de solutions de limitation des effets des crises, comme par exemple à travers les outils de planification de l'urbanisme.

*C'est ce que fait l'Agence dans le cadre de l'élaboration des documents de planification que ce soit le SCoT à l'échelle du Pays de Châlons, ou les différents PLUi concernés par les risques.*

**Mais également par une anticipation des mesures** permettant de gérer les effets post-crise ; mesures au moins aussi importantes que la gestion de la prévention avant-crise.

*C'est ce que l'Agence conseille lorsqu'elle est consultée sur des projets d'aménagement de quartiers ou d'espaces publics.*

Il apparaît donc important de travailler sur les effets des évolutions climatiques que nous connaissons, ainsi que des scénarios d'évitement et de gestion des crises qui pourraient survenir et tout ceci, adapté aux particularités de notre territoire et notamment la présence d'une rivière à « *la nature capricieuse* » qu'est la Marne.

Ainsi 32 communes du Pays de Châlons sur 90 sont concernées par le classement en Territoire à risque important d'inondation (TRI), et concernées par le risque de débordement de la rivière Marne, et sont également couvertes par un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Marne moyenne.

C'est dire combien la présence géographique de la Vallée de la Marne peut avoir des impacts importants sur l'occupation des sols de ces communes, mais aussi dans la gestion des périodes de hautes eaux qui comme nous le verrons dans les exposés qui vont suivre, même moins nombreuses, n'en sont pas exemptes de risques.

Le Pays de Châlons à travers le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) et l'Agence d'urbanisme sont très impliqués dans la gestion des documents de planification qui visent à assurer une réduction du risque notamment à travers les dispositions du SCoT du Pays de Châlons et des différents PLUi en cours d'élaboration sur ce territoire, ainsi que dans la définition entre 2011 et 2016 de la Stratégie locale de gestion du risque inondation SLGRI.

**M. Alexandre FOLLIN**, Chef de projet PAPI à l'Établissement Public Territorial Seine Grands Lacs, nous a expliqué le rôle et les missions de Seine Grands Lacs et en quoi les travaux en cours avec le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne S3M visent à mieux anticiper et coordonner le travail de prévention ainsi que la gestion d'une possible inondation à travers la création d'un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Dans un deuxième temps, **M. Ludovic MALOTET**, Directeur du Syndicat mixte de la Marne moyenne S3M, nous a présenté de manière plus concrète et à une échelle plus restreinte les risques d'inondation autour de Châlons et de quelle manière peut-on anticiper et prévenir ces risques par les actions d'aménagement ou de paysagement sur les secteurs concernés.

**M. Maxime GIRAUD**, membre du Conseil de développement du Pays de Châlons CODEV, qui nous a présenté la synthèse des travaux de la Commission 3 du CODEV qui a œuvré durant cette dernière année sur la question « *de la sensibilisation des habitants aux incidences des risques d'inondations sur le territoire du Pays de Châlons* », et qui nous présentera l'approche de la culture du risque en direction du grand public et des propositions d'outils de sensibilisation et de diffusion de l'information auprès des habitants.

Enfin, **M. Renaud MIELCAREK**, Chef de projet à l'Agence d'urbanisme, qui nous a détaillé la méthode de diagnostic des îlots de chaleur urbains et les dispositifs qui permettent de lutter efficacement sur ces conséquences du réchauffement climatique par un traitement approprié des espaces publics et des bâtiments.

Les 2 « livrets ressources » détaillent ces présentations :

- Biodiversité et outils de planification
- Les îlots de chaleur urbains (ICU).

Le 08/09/2023.